



Conseil de la Ville

Règlement RV-2005-04-13 modifiant le Règlement numéro 127 - Plan d'urbanisme numéro 127 de l'ex-Ville de Lévis

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification du plan d'urbanisme**

Le feuillet 2 / 4 du Plan des affectations du sol et densités d'occupation, auquel réfère l'article 3.1 du Règlement numéro 127 - Plan d'urbanisme de l'ex-Ville de Lévis, est modifié par l'agrandissement d'une aire d'affectation « *Habitation de moyenne densité* » à même une partie d'une aire d'affectation « *Axe commercial local* », le tout tel qu'illustré au plan joint à l'annexe « A ».

Adopté le 19 septembre 2005

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 25 OCTOBRE 2005